



Quelques décorations 2016 réalisées par des habitants du village...

Agenda

Vendredi 31 mars : Théâtre par la compagnie de l'ArroZoir à 20h30 aux Caves du Château.

Samedi 1^{er} avril : Inauguration des composteurs collectifs, à 11h00, au dessus de l'arrêt de bus en face du groupe scolaire.

Mercredi 5 avril : Réunion publique circulation et sécurité des usagers du chemin de Saint Jean à 18h00, salle du conseil en mairie.

Samedi 8 avril : Bal du Printemps des Festins Barois, à 20h30 à la salle des fêtes Francis Ponge.

Dimanche 9 avril : Concours Bouliste à La Papeterie.

Du 10 au 17 avril : Exposition des enfants du Groupe Scolaire aux Caves du Château. Ouverture le lundi 10, mercredi 12 et vendredi 14 de 15h à 17h, le samedi 15 de 9h à 12h et le lundi 17 de 10h à 18h.

Lundi 17 avril : Fête de l'Oranger.

Dimanche 23 avril : 1^{er} Tour des Élections Présidentielles, de 8h00 à 19h00 salle du conseil en mairie.

Mercredi 26 avril : Chasse aux Oeufs à La Papeterie.

Vendredi 28 avril : Commémoration de la Journée des Déportés départ du cortège à 18h00 devant la mairie.

Dimanche 7 mai : 2^{ème} Tour des Élections Présidentielles, de 8h00 à 19h00 salle du conseil en mairie.

Restons en contact !

sur  :

Mairie Bar Sur Loup

sur le site
www.lebarsurloup.fr
inscrivez-vous en
page d'accueil du site :

RECEVOIR NOS INFORMATIONS

Cliquez ici pour vous inscrire !

Le 17 avril prochain, lundi de Pâques, la cité des orangers mettra une fois de plus à l'honneur cet arbre qui a été pendant fort longtemps la dynamique économique du village.

Les Alpes Maritimes étaient en effet le département français où la distillation de la fleur d'oranger fut la plus importante. La cueillette de la fleur d'oranger rythmait autrefois la vie des habitants. Ces précieuses fleurs étaient cultivées sur des restanques en pierres sèches, au sein même du village.

Au petit jour, dès 5h du matin, hommes, femmes et enfants disposaient les larges draps en toile de jute sous les arbres, montaient aux hautes échelles et commençaient la cueillette des fleurs, une à une, pour ne pas les endommager.

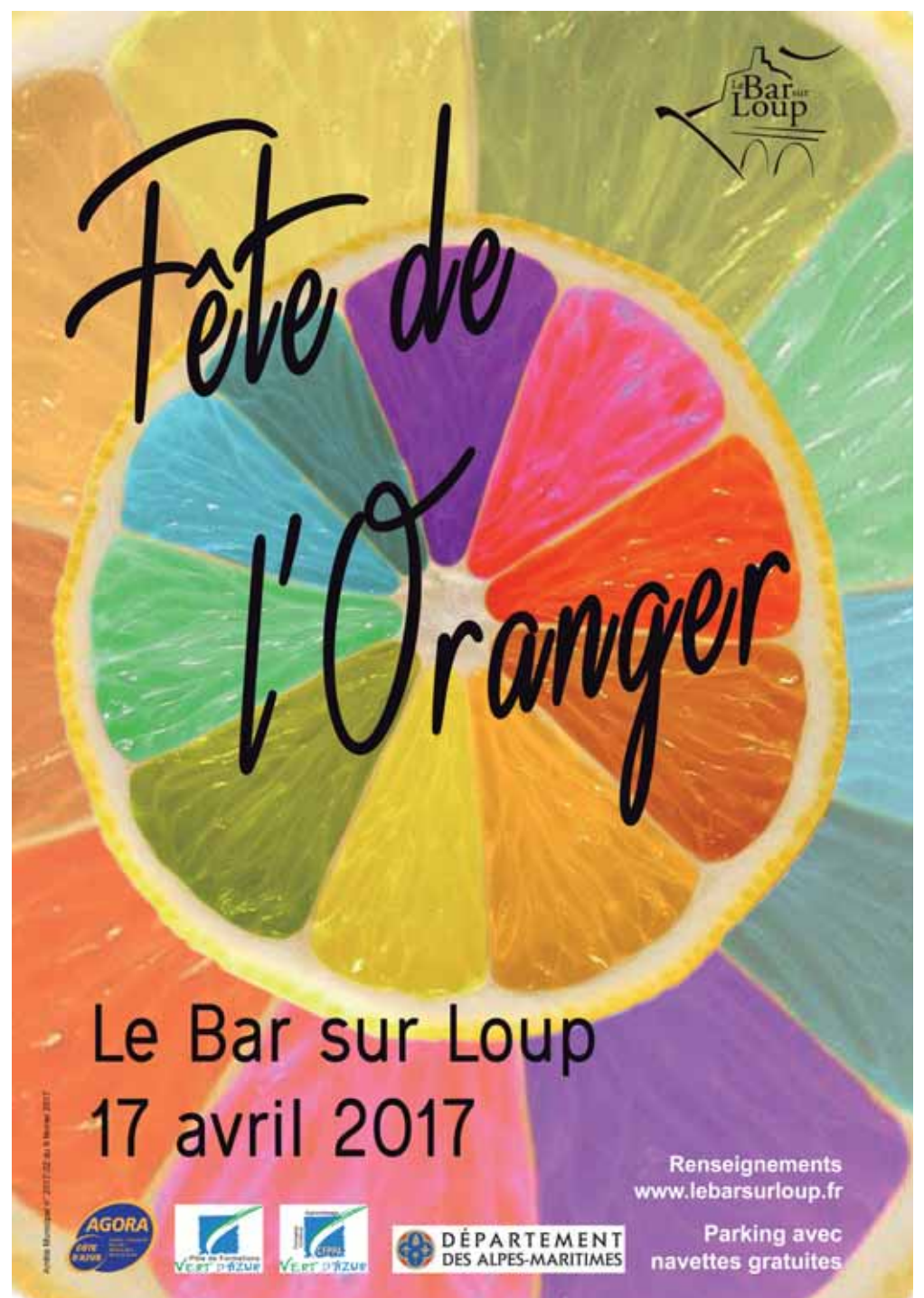
Ensuite, elles étaient toutes regroupées, mises en sacs pour être livrées par un courtier aux usines de parfumerie de Grasse qui en distillaient deux produits : l'essence de Néroli pour la

parfumerie et l'eau de fleur d'oranger pour l'alimentation et la pâtisserie.

Au village, la tradition voulait que le lendemain du dernier jour de la cueillette, les champs d'orangers étaient le théâtre de la « bello souoïdo », fête traditionnelle qui réunissait les producteurs et les cueilleurs autour d'un banquet et du vin d'orange local.

A travers la Fête de l'Oranger, cette tradition se perpétue depuis plus de 20 ans et c'est tout un village qui se mobilise pour l'événement.

Cette année encore la manifestation rayonnera dans le cœur du village, dans ces ruelles et placettes où les plus anciens des habitants se souviennent encore avec émotion et fierté de l'époque où petits et grands « allaient à la fleur » et en rapportaient ces effluves si parfumés...



Cueillette de la fleur face aux Gorges du Loup

Élections Présidentielles

23 avril et 7 mai 2017

Vote par Procuration :

Il permet à un électeur, absent le jour d'une élection, de se faire représenter par un électeur inscrit dans la même commune ou sur la même liste consulaire que lui.

La démarche se fait au commissariat, à la gendarmerie, au tribunal d'instance ou auprès des autorités consulaires.

Le mandant doit se présenter personnellement et être muni d'un justificatif d'identité admis pour pouvoir voter.

Une procuration peut être établie tout au long de l'année.

Précision :

Le mandataire doit être inscrit sur les listes électorales de la même commune que le mandant, mais pas forcément dans même bureau de vote.

Carte Électorale :

Elles vous seront distribuées entre fin mars et début avril.

Pour les personnes qui ne la recevraient pas, vous pouvez contacter le service des élections qui vous confirmera votre inscription.

Pour les personnes n'ayant pas effectué leur changement d'adresse suite à un déménagement au sein de la commune, votre nouvelle carte d'électeur sera à votre disposition le jour du scrutin au bureau de vote (pensez à vous munir d'une pièce d'identité).

Service des élections 04.92.60.35.73 ou 70 ou etciel@lebarsurloup.fr

Un titre d'identité est **impérativement** requis pour les élections se déroulant en 2017. Veuillez trouver ci-dessous les **seules pièces** avec lesquelles vous pourrez vous présenter pour voter :

- Carte nationale d'identité
- Passeport
- Permis de conduire
- Permis de chasser avec photo délivré par le représentant de l'État
- Livret ou carnet de circulation, délivré par le préfet
- Carte du combattant, de couleur chamois ou tricolore
- Carte d'identité ou carte de circulation avec photo, délivrée par les autorités militaires
- Carte d'identité de fonctionnaire de l'État, de parlementaire ou d'élu local avec photo
- Carte d'invalidité civile ou militaire avec photo
- Récépissé valant justification de l'identité, délivré en échange des pièces d'identité en cas de contrôle judiciaire

**Horaires d'ouverture
des bureaux de vote :
8h à 19h**

La Chasse aux Oeufs



Le service jeunesse vous propose de participer à sa, désormais traditionnelle, chasse aux oeufs le mercredi 26 avril prochain. Les places étant limitées, merci de vous inscrire avant le xx avril, au 04 92 60 35 70 ou à service.enfance@lebarsurloup.fr

Groupe Scolaire

Les dates d'inscription sont : vendredi 31 mars de 16h30 à 18h30, samedi 1^{er} avril de 10h00 à 12h00 et lundi 3 avril de 16h30 à 18h30. Renseignements au 04 93 42 90 31 pour la maternelle et au 04 93 42 90 65 pour l'élémentaire.

Frelon Asiatique

Lutte contre la prolifération du frelon asiatique

Vous avez un nid de frelons asiatiques dans votre propriété : le Département vous aide à vous en débarrasser

Cette année, afin de lutter contre la prolifération du frelon asiatique, le Département a décidé de mettre à la disposition des habitants des moyens d'intervention pour prendre en charge la destruction des nids, dans le cadre du plan apicole durable 06.

Le Département interviendra gratuitement dans les propriétés privées avec l'accord indispensable du propriétaire ou du locataire.

Un signalement de nid peut dès à présent se faire par l'intermédiaire des maisons du Département, des mairies, par courriel à frelon-asiatique@departement06.fr ou par téléphone au 04.97.18.73.55.



Compostage collectif

A ce jour, 47 sites de compostage collectif sont en fonctionnement sur le territoire d'UNIVALOM (Communes de Valbonne, Biot, Antibes, Mandelieu-La Napoule, Mouans-Sartoux, Théoule-sur-Mer, Vallauris, Le Rouret, Roquefort-les Pins et La Colle sur Loup).

Les deux premiers ont été installés sur la Commune de Valbonne en juin 2011.

Le site de la commune de Bar sur Loup est le 48^{ème} site du syndicat.

Le syndicat cherche à développer un véritable service public de compostage collectif à destination des habitants, administrations et entreprises.

Pour cela, UNIVALOM met à disposition le matériel nécessaire (composteurs principalement)

et s'assure un suivi spécifique grâce à un maître composteur.

Le compostage est garanti « zéro nuisance » sous réserve d'un certain nombre de prescriptions

- Apporter les bons déchets
- Recouvrir de broyat à chaque apport
- Les déposer dans le bon bac

Pour transmettre ces quelques principes de base, le syndicat organise, lors de chaque ouverture, des sessions de formations à destination des futurs contributeurs et un affichage sur site est réalisé.

Pour les anciens sites, des « Apéros compost » sont menés, l'occasion de refaire passer le message des bonnes consignes d'utilisations.

Rendez-vous est donné à tous le samedi 1^{er} avril, à 11h00, sur le site d'implantation des composteurs, au dessus de l'arrêt de bus en face du groupe scolaire

Le programme 2017

En matinée

A partir de 9:00 : Ouverture des stands des exposants.

9:00 : Concours de Confitures d'Oranges Amères et de Gâteaux, devant la mairie.

10:00 : Début des animations de rue.

11:00 : Éliminatoires du Concours de Vin d'Orange, devant la mairie.

L'après-midi

14:00 : Reprise des animations de rue.

15:00 : Finale du Concours de Vin d'Orange, square Seytre.

17:30 : Remise des Prix aux Gagnants des Concours de Confitures d'Oranges Amères, Gâteaux à l'Orange, Compositions Florales et Vin d'Orange

Toute la journée

Exposition aux Caves du Château : les arts visuels de l'école élémentaire.

Square Seytre : Ferme du Mercantour - Distillation à l'Alambic - Démonstrations de taille des orangers - la classe Evert'mentiel du lycée horticole d'Antibes.

Sur la place de la Tour : Eco Musée sur les traditions du village

Devant le Donjon : départs de visites gratuites et guidées du village par Michel Ribero.

Les Animations

Musiques et Danses avec : The Funky Presidents, les danseurs et musiciens de Recordações de Portugal et Canté Music.

Du côté des plus jeunes...

Ateliers de Fabrication de Confitures, de Découverte du Pain, de recyclage «Jolis Épouvantails» et un Atelier des Senteurs, place du Valla.

Atelier Zéro-déchets place de la Tour.

La journée sera animée par Patrick Lemont

(Programme pouvant être soumis à modifications)

Les Concours

Confitures d'Oranges Amères : 3 grands prix décernés par Les Aubarnencs !

Gâteaux à l'Orange : l'A.B.P. a déterminé plusieurs catégories, - de 7 ans, 7 à 12 ans, + de 12 ans, adulte et un prix spécial toutes catégories avec comme récompense un stage de pâtisserie chez Lil'O Cupcake !

Vin d'Orange : Tous les finalistes du Grand Jury seront récompensés !
Les 3 meilleures productions se verront attribuer de superbes lots avec comme Grand Prix Spécial du Jury :

Un week-end Charme et Saveurs pour 2 personnes

Vous pouvez d'ores et déjà apporter une bouteille de votre production de vin d'orange à l'accueil de la mairie

Accès à la manifestation

Une interdiction de stationnement concernera les place de la Tour, des Carteyrades, Paulet et Guintran (partie basse).

Les autres parkings municipaux restent à votre disposition.

Le chemin du Bosquet sera mis en sens unique, dans le sens Le Bar sur Loup - Le Pont du Loup, le jour de la fête, afin que les visiteurs puissent s'y garer.

Depuis le Bosquet, des navettes seront mises en place afin d'acheminer les visiteurs à l'entrée de la manifestation, place des Carteyrades.

Nous vous demandons de bien vouloir respecter les consignes de stationnement en gardant à l'esprit qu'elles sont indispensables afin de garantir l'accès des services de secours à toutes les zones de la commune.

Application du plan vigipirate

En liaison avec les services de l'état et dans le cadre du plan vigipirate, il a été décidé de mettre en place un périmètre de sécurité dans l'enceinte du village. A cet effet, des points de contrôle obligatoires auront lieu :

- place des Carteyrades,
- allée du Dr Maffet au niveau de la gendarmerie,
- en haut de la rue de la Salpêtrière,
- au croisement de la rue de la Jarrerrie et de la rue du Santoun.

Par avance, merci pour votre compréhension



